





VILLE DE LONGUYON

Le Président du CCAS de la Commune de LONGUYON informe les administrés que le Recueil des Actes Administratifs du 1^{er} Trimestre 2019 est consultable à l'accueil de la Mairie et sur le site internet de la Ville à compter de ce jour.

A Longuyon, le 15 avril 2019


Le Président,




Ville de Languyon

Recueil des Actes Administratifs

-oo0oo-

1^{er} Trimestre 2019

Publié le : 16/04/2019

DELIBERATIONS DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JANVIER 2019

Tarifs 2019 Restauration FPA	1
Tarifs 2019 Loyers et Charges	2
Tarifs 2019 Transport à la demande	3
Tarifs 2019 Bourse au permis de conduire	4
Règlement intérieur	5
Contrat prévoyance MNT	6
Adhésion SPL CDG54	7

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2019

Débat d'orientation budgétaire	8
--------------------------------	---

DÉPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT BRIEY
CANTON LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 24 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	10
de Votants	15

Le VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX NEUF, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 18/01/2018, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

OBJET
N°19/01/01
TARIFS 2019
RESTAURATION
FPA

Etaient présents : JP JACQUE/M POPLINEAU/J SAILLET/V BRETAR/M BORASO/A FURLANI/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ M THOMANN/ M CHOLLE

Pouvoirs : C PERCHERON à JP JACQUE/ A LEROY à M BORASO/ M STUPKA à A FURLANI/ JM PETIT à M POPLINEAU/ Y CAPUANO à J SAILLET

Absents : C GOEURY / H DELVILLE

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/01/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 JANVIER 2019



Le Président,

Les administrateurs ont décidé par délibération du 09/01/2018 de fixer les tarifs comme suit pour l'année 2018 :

Repas des résidents et personnes de + de 62 ans longuyonnaises	6.50
euros	
Repas non résident, personne de moins de 62 ans, ou non longuyonnaise de tout âge.	13.50
euros	



Le Conseil,

Après en avoir délibéré

Avec 13 POUR et 2 CONTRE

- Décide de maintenir les tarifs restauration ci-dessus énoncés à compter du 1^{er} février 2019

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 28 JANVIER 2019


 Le Président du C.C.A.S.
Jean - Pierre JACQUÉ


EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 24 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	10
de Votants	15

Le VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX NEUF, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 18/01/2018, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

OBJET	
N°19/01/02	
TARIFS	2019
LOYERS	ET
CHARGES	

Etaient présents : JP JACQUE/M POPLINEAU/J SAILLET/V BRETAR/M BORASO/A FURLANI/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ M THOMANN/ M CHOLLE
Pouvoirs : C PERCHERON à JP JACQUE/ A LEROY à M BORASO/ M STUPKA à A FURLANI/ JM PETIT à M POPLINEAU/ Y CAPUANO à J SAILLET
Absents : C GOEURY / H DELVILLE

Il appartiendra au Conseil d'Administration de se prononcer sur les tarifs en vigueur à compter du 1^{er} Février 2019

Le Conseil,


Après en avoir délibéré

Avec 12 POUR 1 CONTRE 2 ABSTENTIONS

Décide d'augmenter des tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} février 2019

Loyers et charges 2019 :
RESIDENCE AUTOMNE

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/01/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 JANVIER 2019

Le Président,


Type de logement	F2	F1 Bis	
Nombre	8	48	
Loyers	265 €	Anciens locataires 99 €	Nouveaux locataires 226€
Charges	262€	240 €	240 €
Total	527 €	339 €	466 €

RESIDENCE MARRONNIERS

Type de logement	F2	F1 Bis
Nombre	3	53
Loyers	260 €	229 €
Charges	356 €	314 €
Total	616€	543 €

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 28 JANVIER 2019


Le Président du C.C.A.S.,
Jean - Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT	
MEURTHE ET MOSELLE	
ARRONDISSEMENT	
BRIEY	

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du 24 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	10
de Votants	15

Le VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX NEUF, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 18/01/2018, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

OBJET	
N°19/01/03	
TARIFS	2019
TRANSPORT A LA	
DEMANDE	

Etaient présents : JP JACQUE/M POPLINEAU/J SAILLET/V BRETAR/M BORASO/A FURLANI/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ M THOMANN/ M CHOLLE
Pouvoirs : C PERCHERON à JP JACQUE/ A LEROY à M BORASO/ M STUPKA à A FURLANI/ JM PETIT à M POPLINEAU/ Y CAPUANO à J SAILLET
Absents : C GOEURY / H DELVILLE

Le CCAS fait fonctionner son service TAD, véhicule dédié au transport à la demande, permettant aux personnes âgées de plus de 62 ans, isolées et sans moyen de transport, de se rendre vers les commerces, médecins ou pharmacies de la commune...

Le CCAS, par transfert de compétences et à raison du reversement de subventions de la part de la Ville (la Conférence des Financeurs du CD54 n'a pas versé pour 2018 de subvention car elle souhaite que le service soit ouvert au territoire. Une étude est en cours avec la T2L et le SMITRAL) prend en charge la gestion de ce service.

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/01/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 JANVIER 2019



Le Président,

Le Conseil d'administration
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- décide de fixer, à compter du 1^{er} février 2019, le tarif du transport à la demande comme suit :
- 4 € pour une personne seule
- 3 € par personne dans le cadre d'un groupe

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 28 JANVIER 2019

Le Président du C.C.A.S,
Jean-Pierre JACQUE
Jean-Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT	
MEURTHE ET MOSELLE	
ARRONDISSEMENT	
BRIEY	

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du 24 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	10
de Votants	15

Le VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX NEUF, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 18/01/2018, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

OBJET	
N°19/01/04	
TARIFS	2019
BOURSE	AU
PERMIS	DE
CONDUIRE	

Étaient présents : JP JACQUE/M POPLINEAU/J SAILLET/V BRETAR/M BORASO/A FURLANI/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ M THOMANN/ M CHOLLE
Pouvoirs : C PERCHERON à JP JACQUE/ A LEROY à M BORASO/ M STUPKA à A FURLANI/ JM PETIT à M POPLINEAU/ Y CAPUANO à J SAILLET
Absents : C GOEURY / H DELVILLE

Pour rappel :

- Sont concernés les longuyonnais âgés de plus de 18 ans lors du dépôt du dossier de candidature dont le foyer fiscal n'est pas imposable à l'IRPP ;
- Être français ou avoir un titre de séjour valide ;
- Résider à Longuyon depuis au moins un an ;
- S'inscrire pour la première fois dans l'une des Auto-écoles de la Ville ayant signé la convention avec le CCAS;
- Avoir un projet en contrepartie (70 heures de bénévolat)
- pour une 1ère présentation au permis de conduire
- et étant à la recherche d'emploi

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/01/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 JANVIER 2019



Le Président,

La participation du CCAS s'élevait en 2016, 2017, 2018 à 650 € .

Le Conseil d'administration
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- fixe le tarif de participation 2019 à 650€, décide que 3 bourses pourront être accordées et valide les conditions d'éligibilité au dispositif

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 28 JANVIER 2019



Le Président du C.C.A.S,
Jean - Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT	
MEURTHE ET MOSELLE	
ARRONDISSEMENT	
BRIEY	

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du 24 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	10
de Votants	15

Le VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX NEUF, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 18/01/2018, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

OBJET
N°19/01/05
REGLEMENT INTERIEUR

Etaient présents : JP JACQUE/M POPLINEAU/J SAILLET/V BRETAR/M BORASO/A FURLANI/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ M THOMANN/ M CHOLLE
Pouvoirs : C PERCHERON à JP JACQUE/ A LEROY à M BORASO/ M STUPKA à A FURLANI/ JM PETIT à M POPLINEAU/ Y CAPUANO à J SAILLET
Absents : C GOEURY / H DELVILLE

Le règlement intérieur fixe les règles internes applicables à chaque agent de la collectivité. Il vient en complément des dispositions statutaires et comporte également des mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité. Il s'impose à tous les agents employés par la collectivité quels que soient la situation statutaire, le rang hiérarchique et l'affectation dans le service.

Le Comité Technique auprès du CDG54 a été saisi de la demande de validation du règlement. Il a émis un avis favorable à l'unanimité des deux collèges (employeurs, personnel) le 03/12/2018.

Le Conseil d'Administration sera chargé d'adopter la délibération relative à l'entrée en vigueur du règlement intérieur à compter du 1^{er} Février 2019.

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/01/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 JANVIER 2019



Le Président,

Le Conseil d'administration
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
- valide le règlement intérieur du CCAS

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 28 JANVIER 2019



Le Président du C.C.A.S,

Jean - Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT BRIEY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du 24 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	10
de Votants	15

Le VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX NEUF, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 18/01/2018, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

OBJET	
N°19/01/06	
CONTRAT DE PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE ET DECES MNT	DE DE

Etalent présents : JP JACQUE/M POPLINEAU/J SAILLET/V BRETAR/M BORASO/A FURLANI/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ M THOMANN/ M CHOLLE
Pouvoirs : C PERCHERON à JP JACQUE/ A LEROY à M BORASO/ M STUPKA à A FURLANI/ JM PETIT à M POPLINEAU/ Y CAPUANO à J SAILLET
Absents : C GOEURY / H DELVILLE

VU l'avis du comité technique en date du 11/06/18 émettant un avis favorable à l'unanimité sur les garanties proposées dans le cahier des charges techniques et le choix de l'opérateur ;

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/01/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 JANVIER 2019

Le Président,


VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG54 en date du 12/07/2018 délibérant sur l'opérateur choisi (groupe MNT/VYV) ;


La collectivité avait opté pour la formule 2 dans l'ancien contrat. Elle cotisait 1,74% . Il convient donc de choisir la formuler reprenant les mêmes conditions . Ainsi, pour la garantie collective, le taux de cotisation est de 1,31% depuis le 1^{er} janvier 2019

- Pour les garanties optionnelles (au choix de l'agent et pris entièrement en charge par lui)
- Minoration de retraite 0,2%
 - Décès PTIA : 0,29 %
 - Régime indemnitaires- IJ : 0,35%

Le Conseil d'administration
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- autorise le président à signer la convention avec la MNT et choisit la Garantie 2 : Risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité au taux de cotisation de 1.31%

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 28 JANVIER 2019

Le Président du C.C.A.S,
Jean - Pierre JACQUE


DÉPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT BRIEY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 24 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	10
de Votants	15

Le VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX NEUF, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 18/01/2018, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

OBJET	
N°19/01/07	
ADHESION SPL CDG54	

Etaient présents : JP JACQUE/M POPLINEAU/J SAILLET/V BRETAR/M BORASO/A FURLANI/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ M THOMANN/ M CHOLLE
Pouvoirs : C PERCHERON à JP JACQUE/ A LEROY à M BORASO/ M STUPKA à A FURLANI/ JM PETIT à M POPLINEAU/ Y CAPUANO à J SAILLET
Absents : C GOEURY / H DELVILLE

Avec la SPL La collectivité continue d'adhérer obligatoirement à son CDG pour les missions obligatoires (carrière des agents, instances paritaires, commissions médicales, ...) La collectivité adhère librement à la SPL en achetant des parts sociales. La collectivité bénéficie alors de tous les services mis en place par la SPL suivant la grille tarifaire définie conjointement par l'AG et le CA, sans mise en concurrence.

Le Conseil d'administration
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Approuve le projet de statuts de la SPL
- Précise qu'il approuve par anticipation la composition définitive du capital en fonction des souscriptions d'actions constatées
- Se prononce favorablement sur l'adhésion à la SPL
- Approuve la souscription au capital de la SPL à hauteur de 300 € correspondant à 3 actions de 100€ chacune, état précisé que la totalité de cet apport, soit la somme de 300€ sera immédiatement mandatée sur le compte séquestre ouvert à cet effet
- Désigne 1 titulaire M POPLINEAU et 1 suppléant J SAILLET aux fins de représenter la collectivité dans les différentes instances de la SPL
- Autorise les représentants ci-dessus désignés à approuver la version définitive des statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire de constitution de la société
- Approuve que le CCAS soit représenté au sein du Conseil d'administration
- Approuve pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la SPL
- Autorise le Président à recourir aux services de la société, à prendre toute décision utile et à approuver tout document et contrat relatif aux relations entre le CCAS et la SPL
- Autorise M le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/01/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 JANVIER 2019



Le Président,

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 28 JANVIER 2019

Le Président du C.C.A.S,

Jean - Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT
BRIEY

CANTON
LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 27 MARS 2019

Nombre	
de Conseillers en exercice	17
de Présents	8
de Votants	

Le VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DIX NEUF, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 19/03/2019, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

OBJET

N°19/02/01

ABSENCE DE QUORUM

Etaient présents : JP JACQUE/J SAILLET/A FURLANI/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ M THOMANN/ M CHOLLE/JM PETIT

Pouvoirs : C PERCHERON à JP JACQUE/BRETAR V à M THOMANN / M BORASO à AM TROMBINI / A LEROY à J SAILLET/ M STUPKA à JM PETIT


Absents : C GOEURY / H DELVILLE/ M POPLINEAU/ Y CAPUANO

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/03/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 19 MARS 2019

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement sur l'ordre du jour, la séance a été levée et renvoyée au Lundi 1^{er} AVRIL à 10h

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 28 MARS 2019

 Le Président,

 Le Président du C.C.A.S.
Jean - Pierre JACQUE